



SERVICE COMPTABILITÉ

N.REF : JJG/CB
DC N° 08.124

DECISION

***Concernant les tarifs 2008
des emplacements sur les plages de ROYAN
et locations de sièges sur les promenades de ROYAN***
=°=°=°=°=

Le Maire de la Ville de la Ville de ROYAN,

. Vu la délibération du Conseil Municipal du 27 Mars 2008, intervenue pour l'application des articles L 2122.22 et L 2122.23 du Code Général des Collectivités Territoriales relatifs aux modalités de délégation de pouvoirs du Conseil Municipal au profit du Maire, rendue exécutoire le 31 Mars 2008 compte-tenu de l'accomplissement des formalités légales,

. Vu l'arrêté ASG N°08/0333 en date du 31 Mars 2008 rendu exécutoire le 1^{er} Avril 2008, compte tenu de l'accomplissement des formalités légales,

. Vu la décision en date du 15 Février 2007 (DC N°07/022) fixant les tarifs 2007 des emplacements sur les plages de ROYAN et locations de sièges sur les promenades de ROYAN et déposée à la Sous-Préfecture de ROCHEFORT le 19 Février 2007,

D E C I D E

- De fixer les tarifs des emplacements sur les plages de ROYAN (**PONTAILLAC – PIGEONNIER – LE CHAY – FONCILLON – LA GRANDE CONCHE - LE LIDO**) et la location de sièges sur les promenades de ROYAN pour la saison estivale 2008 comme suit :

	<u>PR/MEMOIRE TARIFS 2007</u>	<u>TARIFS 2008</u>
<u>I – CLUB DE PLAGE</u>		
Par emplacement		
○ Mois de Juillet et Août – le m2	15,20 €	15,20 €
○ Mois de Juin et Septembre – le m2	7,60 €	7,60 €
<u>II – LOCATION NAUTIQUE</u>		
Par emplacement		
○ Mois de Juillet et Août – le m2	13,35 €	13,35 €
○ Mois de Juin et Septembre – le m2	6,70 €	6,70 €
<u>III – TENTES</u>		
○ La ½ Journée	7,50 €	8,00 €
○ La Journée	11,50 €	12,00 €
○ La Semaine	53,00 €	54,00 €
○ La Quinzaine	78,50 €	79,00 €
○ Le Mois	108,50 €	109,00 €
○ Les 2 Mois	-	200,00 €
<u>IV – PACK TENTE ET 2 TRANSATS</u>		
○ La ½ Journée	-	9,50 €
○ La Journée	-	15,00 €
○ La Semaine	-	75,00 €
○ La Quinzaine	-	115,00 €
○ Le Mois	-	165,00 €
○ Les 2 Mois	-	290,00 €
<u>V – TRANSATS & SIEGES</u>		
○ La ½ Journée	-	3,50 €
○ La Journée	5,50 €	6,00 €
○ La Semaine	14,50 €	15,00 €
○ La Quinzaine	23,00 €	24,00 €
○ Le Mois	34,00 €	35,00 €
○ Les 2 Mois	-	60,00 €
<u>VI – BAINS DE SOLEIL</u>		
○ La ½ Journée	4,00 €	4,50 €
○ La Journée	7,50 €	8,00 €
○ La Semaine	35,00 €	36,00 €
<u>VII – PARAVENT</u>		
○ La Journée	3,00 €	3,00 €

<u>VIII – CONSIGNE DE PLAGE</u>		
○ La Journée	-	1,50 €
<u>IX – PROMENADE OUBANGUI CHARI</u>		
○ de 9 h à 19 h (l'heure)	0,20 €	0,30 €

- D'encaisser la recette correspondante aux comptes 7334/7083 – Fonction 833 du Budget de l'exercice 2007.

Certifié exécutoire
Compte tenu de l'accomplissement
des formalités légales
le 16 avril 2008

Fait à ROYAN, le 08 Avril 2008
Pour le Député-Maire,
Le Premier Adjoint,
Henri LE GUEUT